



Ecole Sainte Thérèse Infos de fin d'année et de rentrée

JUIN / SEPTEMBRE 2025

Chères familles,

Une nouvelle année scolaire s'achève, qui fut sous le signe de la musique grâce au projet « percussions » qui a beaucoup appris aux élèves de la petite section au CM2.

Chacun va partir vers différentes destinations, profiter de cette pause estivale.

51 élèves de CM2 passent en 6^e, fin d'un cycle de 8 années en primaire. Je leur souhaite une belle continuation.

En cette fin d'année, nous avons remis deux chèques d'un montant de 550€ chacun à deux associations :

TERANGA pour aider des élèves d'une école du Sénégal à pouvoir manger à midi durant 1 mois et Les Apprentis d'Auteuil qui feront le relais afin d'aider une école de Mayotte à continuer à se reconstruire.

Ces sommes ont pu être récoltées grâce aux bénéfices dégagés par l'opération bol de riz et la fête du partage.

Bravo et merci à tous !

Un grand merci également aux parents bénévoles des associations APEL, AEP et OGEC qui s'investissent dans l'école tout au long de l'année. Un Merci spécial à l'APEL qui a organisé la fête de l'école : ce fut un grand succès.

Mathilde, ASEM en apprentissage en maternelle, nous quitte après une année scolaire passée parmi nous. L'OGEC permet depuis 2 ans déjà l'accueil de ces jeunes en apprentissage. Je la remercie pour son implication et lui souhaite une bonne continuation.

Nous disons au revoir également à Pascale SAINT-JALMES, enseignante depuis 1996 à Sainte Thérèse, en CP, CE1 ou CE2, qui prend une retraite bien méritée. Les élèves ont eu l'occasion de lui dire au revoir en lui chantant « MERCI » de Jo Akepsimas lundi dernier lors de notre rassemblement sur la prairie de la GS au CM2. Ce fut un moment émouvant.

Vous trouverez ci-dessous les informations utiles pour la rentrée de septembre ainsi que l'organisation des classes. Les listes seront affichées le 29 août. **Les listes de fournitures scolaires** vont être mises sur le blog avant le 11 juillet, date de fermeture de l'école pour l'été.

Rendez-vous le lundi 1er septembre à 8h30 dans les deux sites.

**Très bel été à tous,
Estivalement vôtre**

**Valérie Barbé
Cheffe d'établissement**

Petit mot « rigolo » :

En CP, un élève annonce fièrement :
« Dimanche on a fêté le baptême de
mon petit-fils ! »

RENTREE DES CLASSES LUNDI 1er SEPTEMBRE 2025 **A 8H30 pour les 2 sites**



Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de ce document et de le conserver.
Vous pouvez aussi vous connecter sur notre blog <http://saintethereseauray.toutemonannee.com>

➤ **Organisation pédagogique pour 2025/2026**

Personnel Enseignant

Maternelles : (4 classes)

<u>PS1-PS2 :</u>	Mme Stéphanie Eveno	Enfants nés en 2022/2023
<u>MS :</u>	Mme Nathalie Le Galliot	Enfants nés en 2021
<u>GS :</u>	Mme Magalie Duaut	Enfants nés en 2020
<u>PS-MS-GS bilingue :</u>	Mme Gwenlyn Brégent	Enfants nés de 2022 à 2020

Elémentaire : (8 classes)

CP/CE1 bilingue : Marie Valer (lundi/mardi) + M. Goulwen Jamier (jeudi/vendredi)

<u>CP :</u>	Mme Soazig Le Gouguec
<u>CE1 :</u>	Mme Stéphanie Gaucher
<u>CE2 :</u>	Mme Anne Laure Rivalain
<u>CE2-CM1 :</u>	Mme Agnès Guibert
<u>CM1-CM2 :</u>	Mme Tiphaine Rolland
<u>CM2 :</u>	Mme Laurence Corlobé
<u>CE2-CM1-CM2 bilingue :</u>	Mme Gwennaig Dilly

Poste ASH (enseignante spécialisée) Mme Emmanuelle Cabelguen
Les cours d'anglais seront assurés par les enseignants.

1, rue Georges Le Poder - 56400 Auray
Tel : 02.97.24.11.65 (primaire) / 02.97.24.80.63 (maternelle)
Mail : secretariat@saintethereseauray.fr
Blog : <https://saintethereseauray.toutemonecole.com>

Personnel non enseignant

Nathalie Bouville	Secrétaire comptable et surveillante
Patricia Touller	ASEM en TPS/PS et surveillante
Mélanie Gilliouard	ASEM en MS et surveillante
Sri Cazaux	ASEM en GS et surveillante
Lorraine Coppola	ASEM à mi-temps lundi et mardi en maternelle bilingue et surveillante
Marianne Samzun	ASEM à mi-temps jeudi et vendredi en maternelle bilingue et surveillante
Brigitte Vincent	Employée de ménage et surveillante
Valérie Giquel	Employée de cantine et ménage
Alwena Le Paih Allio	ASEM en apprentissage
Laurent de Cruz	Homme d'entretien

➤ **Renseignements divers**



Piscine :

Les séances de piscine concernent les CP, CE1, CE2 et CM1. Les dates vous seront communiquées à la rentrée.



Livres et fichiers

Les livres et fichiers remis à la rentrée seront à couvrir pour le lundi 8 septembre.

Horaires de classe

	Ecole primaire	Ecole maternelle
Matin	8h30 – 12h00	8h30 – 11h45
Après-midi	13h45 – 16h30	13h15 – 16h15

Dans l'intérêt de tous les élèves et afin que chaque classe puisse se mettre rapidement au travail, il est nécessaire que les horaires soient respectés même en maternelle. Tout élève des classes primaires qui arrive en retard à l'école doit passer par le secrétariat.

Pour répondre aux exigences en matière de sécurité dans les écoles, nous sommes dans l'obligation de fermer les portails d'accès à l'établissement pour éviter toutes intrusions (plan Vigipirate / consignes du ministère et de la préfecture).

L'école sera donc fermée de 8h30 à 16h15(en maternelle) et de 8h30 à 16h30 (en primaire).

1, rue Georges Le Poder - 56400 Auray
Tel : 02.97.24.11.65 (primaire) / 02.97.24.80.63 (maternelle)
Mail : secretariat@saintethereseauray.fr
Blog : <https://saintethereseauray.toutemonecole.com>



Il sera donc impératif de respecter les horaires.

Durant la pause méridienne, **le portail en primaire ferme à 12h10 et ré-ouvre à 13h35 au retour de la cantine**. Entre ces horaires, la surveillance de la cour des primaires est assurée pour les enfants restant à la cantine ; pour les élèves ayant des petits frères et sœurs en maternelle et déjeunant à la maison, il n'y a pas d'accueil en primaire avant 13h35. Brigitte, responsable de l'accueil à 13h00 en maternelle, pourra prendre en charge les primaires qui ont des petits frères et sœurs en maternelle et qui déjeunent chez eux. Ils rejoindront les enfants de la cantine pour remonter dans la cour.

Entrées et sorties de l'école

L'ouverture des portails est organisée de la manière suivante :

	Ecole primaire	Ecole maternelle
Matin	8h15 – 8h30	8h20 – 8h30
Après-midi	13h35 – 13h45	13h00 – 13h15
Soir	16h30 – 16h45	16h15 – 16h25

En dehors de ces horaires, aucun enfant ne doit se trouver seul sur la cour de l'école. Il sera automatiquement conduit à la garderie ou l'étude.

* Si une personne inconnue des enseignants vient chercher votre enfant à la sortie de l'école, vous voudrez bien le signaler (par écrit si possible). Une carte d'identité lui sera demandé.

* Si votre enfant est autorisé à quitter l'école sans être accompagné d'un adulte, vous voudrez bien remettre à l'école une autorisation écrite.

* L'accès à la cour de l'école n'est pas autorisé en dehors des jours de classe.

* Un badge de sortie sera remis aux élèves autorisés à quitter seuls l'école régulièrement. En cas de perte, un nouveau badge sera donné contre la somme de 5€.

* Afin d'optimiser la sécurité des élèves en maternelle, chaque enfant sera déposé à 13h00 dans le hall et pris en charge par une ASEM. A cette heure de la journée, aucun parent ne sera autorisé à pénétrer sur la cour.

Étude et garderie :

Les enfants sont accueillis à la garderie du matin de 7h à 8h10 (ils seront alors accompagnés dans leur classe ou en primaire) et de 16h30 à 19h pour la garderie et l'étude du soir.

Le soir, les élèves seront répartis de la manière suivante :

- **garderie** ☐ enfants de maternelle
- **étude 1** ☐ élèves de CP – CE1 (Accès par la verrière du milieu)
- **étude 2** ☐ élèves de CE2 – CM1 – CM2 (Accès par l'escalier extérieur au bout de la cour)

Les primaires restant après 16h45 sont considérés en garderie. L'étude surveillée débute à 17h jusqu'à 17h45, puis ils sont conduits en maternelle à la garderie à partir de 17h45.

5 personnes assurent tout au long de la semaine le service de l'étude ou de la garderie :

Nathalie Bouville – Patricia Touller – Sri Cazaux – Lorraine Coppola – Marianne Samzun – Brigitte Vincent.

Catéchèse



A l'école Ste Thérèse, établissement de l'enseignement catholique, l'enseignement religieux est assuré dans toutes les classes à raison d'une heure par semaine.

En CE1 débute la catéchèse familiale en collaboration avec la paroisse Charles De Blois, qui se poursuit en CE2. Les enfants peuvent faire leur première communion en fin de CE2.

Durant l'année, diverses célébrations sont proposées aux élèves pour fêter les temps forts : bénédiction des cartables à la rentrée, Fête de la Sainte Thérèse, Noël, Pâques et fin d'année scolaire.

Goûters



Dans le souci de suivre les recommandations émises par l'éducation nationale dans le cadre de l'éducation à la santé, il n'y a pas de goûter, sauf pour les enfants restant à la garderie ou à l'étude ; si votre enfant reste à la garderie ou à l'étude, vous êtes invités à lui fournir un goûter dans son cartable.

Les bonbons, sucettes, chewing-gums sont interdits.

En primaire, pour les anniversaires, n'apporter que de la brioche tranchée et tablette de chocolat. Pas d'autres gâteaux ni boissons.

Médicaments et



maladies

La prise de médicaments à l'école n'est pas autorisée. Les membres de l'équipe éducative ne sont pas habilités à donner des médicaments. La mise en place d'un PAI par le médecin scolaire est nécessaire à la prise de médicaments en milieu scolaire. Rapprochez-vous de la cheffe d'établissement.

Aucun enfant fiévreux ou atteint d'infections contagieuses (conjonctivites, gastro-entérite, impétigo, herpès, maladies infantiles, pied, main, bouche) ne sera accepté. Tout enfant malade restera à son domicile jusqu'à guérison complète.

« Les enfants malades guérissent mieux à la maison »

Absence

Toute absence imprévue doit être signalée à l'école. A son retour, l'élève se présentera à l'école muni d'un mot explicatif ou d'un certificat médical.

La scolarité étant obligatoire dès la PS2, les absences doivent rester exceptionnelles. Les seules absences autorisées le seront pour un événement familial important ou maladie.

En cas d'absence d'un enfant en maternelle, merci de composer le **02.97.24.80.63**.

En cas d'absence d'un enfant en élémentaire, merci de composer le **02.97.24.11.65**.

Si une absence est prévue à l'avance, veuillez faire une demande écrite à la directrice

Le nombre d'absences non motivées figure dans le dossier scolaire de l'élève de primaire sous la rubrique « Vie scolaire ».

Tarifs de l'école pour l'année 2025 / 2026

Dans le but d'adapter la participation de chaque famille à sa réalité financière, l'OGEC a opté pour un mode de tarification par tranche. Il vous est proposé d'exercer la solidarité et l'entraide en versant une contribution en fonction de vos possibilités selon le tableau suivant basé sur vos revenus mensuels. L'OGEC ne demandera aucun justificatif de revenus pour vérifier vos choix.

		Paliers de revenus nets mensuels par famille en €	Rétributions mensuelles en € de septembre à juin
De la maternelle au CM2	A	< 2100	26€
	B	2100 à 3500	28€
	C	> 3500	30€

3^{ème} enfant : 50% de réduction sur la scolarité

Participation mensuelle à l'EPS, activités culturelles, anglais et fournitures scolaires, livres et fichiers :

- Maternelle : 4€ (soit 40€ par an)
- Du CP au CM2 : 10€ (soit 100€ par an)

En CE2, dictionnaire d'anglais de la méthode English stage utilisable du CE2 au CM2 : 23€ (prélevé en 2 fois en novembre et décembre)

Pour les élèves de PS1, la facturation des rétributions ne débutera qu'en cours d'année à l'arrivée de l'enfant.

Ne sont pas compris dans le total présenté :

- La catéchèse (payée à la paroisse).
- Les différentes activités proposées par l'APEL.
- Les sorties scolaires et voyages éducatifs (voyage des CM2, classe de mer et classe de voile...).

b) Cantine

Pour l'année scolaire 2024/2025, le tarif de la cantine sera le suivant : **4.75€ le repas**.

Cette année encore, nous vous demandons de donner les jours de cantine de votre enfant 1 semaine à l'avance : en maternelle à l'ASEM et en primaire à votre enfant qui transmettra à son enseignante. Nous vous gardons la possibilité d'inscrire exceptionnellement ou de désinscrire en dernière minute avant 9h le jour même.

Pour les familles alréennes, se renseigner auprès du CCAS pour des réductions selon le quotient familial.

1, rue Georges Le Poder - 56400 Auray
Tel : 02.97.24.11.65 (primaire) / 02.97.24.80.63 (maternelle)
Mail : secretariat@saintethereseauray.fr
Blog : <https://saintethereseauray.toutemonecole.com>

c) Garderie – étude du soir

HORAIRES : 7h30 à 8h10
16h25 à 19h

TARIF HORAIRE : LE QUART-HEURE ☐ 0.65 € Forfait journalier : 3,90€

Facturation et paiement

Une facture des frais scolaires (cantine – garderie – rétribution) est établie chaque mois par famille ; le règlement se fera de préférence par prélèvement automatique le 6 du mois. Vous recevrez par mail la facture en provenance de l'adresse : notification@noefil.fr

Vous avez reçu en juin, avec le nouveau contrat de scolarisation, la note financière en PJ qui était à renvoyer remplie et signée par retour.

Si vous êtes intéressés par le prélèvement automatique et afin de nous permettre de mettre le système en place nous vous demandons de retourner à l'école pour le 8 septembre 2025 :

☐ L'autorisation de prélèvement mensuel accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Le prélèvement automatique se fera en 10 fois du 6 octobre 2025 au 6 juillet 2026

Il y a la possibilité de payer en chèque ou en espèces. Merci de vous rapprocher du secrétariat.

Les familles qui avaient opté pour le prélèvement automatique pour l'année 2024/2025 conservent automatiquement le même mode de paiement sauf avis contraire de votre part. Merci.

Assurance scolaire



Votre enfant doit être couvert à deux niveaux :

1) La couverture de votre enfant par la clause **RESPONSABILITE CIVILE** est généralement comprise dans les clauses de votre assurance « multirisques habitations ». Il faut toutefois s'en assurer. En effet, si votre enfant est responsable de dommages causés à autrui, c'est alors votre contrat responsabilité civile qui intervient. Merci de nous fournir cette attestation d'assurance.

2) La clause **INDIVIDUELLE ACCIDENT** couvre les dommages causés à soi-même, sans l'intervention d'une autre personne. Bien le **vérifier** sur l'attestation de l'assureur.

Ces garanties sont obligatoires pour pouvoir participer à tout ce que propose l'école (piscine, sorties scolaires...). L'assurance de la Mutuelle Saint-Christophe proposée par l'école est une « **individuelle accident scolaire** ». Son prix est de 10,92 €. Si vous y souscrivez le montant sera noté sur la facture de septembre 2024 et nous vous invitons à cocher la case correspondante dans la note financière.

Même en cas de réponse négative, rapportez le bulletin à l'école avec une attestation de votre assurance comprenant les deux clauses explicitées plus haut.

1, rue Georges Le Poder - 56400 Auray
Tel : 02.97.24.11.65 (primaire) / 02.97.24.80.63 (maternelle)
Mail : secretariat@saintethereseauray.fr
Blog : <https://saintethereseauray.toutemonecole.com>

Adresse et téléphone

Merci de transmettre par mail au secrétariat tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone durant l'année scolaire.

Fiche de renseignements

Vous recevrez à la rentrée la fiche de renseignements de votre (s) enfant (s), vous demanderons de bien en prendre connaissance, de la corriger si besoin et de la signer. *Cette fiche sera dans les cartables à la rentrée de septembre.*

Divers

Merci de signaler à l'école toute modification de l'autorité parentale.

Horaires du bureau

Le bureau est ouvert:

- Le lundi de 8h15 à 12h et de 13h45 à 16h.
- Le mardi de 8h15 à 12h30.
- Le jeudi de 8h15 à 12h et de 13h 45 à 16h.
- Le vendredi de 8h15 à 12h et de 13h45 à 17h.

En primaire, le portail sera fermé à partir de 8h 30 le matin et 13h45 l'après-midi.

En cas d'URGENCE ou pour les enfants malades ou ayant des prises en charge extérieures au cours de la journée, l'accès se fait à l'arrière de l'école (impasse Georges Le Poder). Merci de sonner au visiophone. Pour les parents dont les enfants sont récupérés par un taxi, nous vous demandons de les informer de ce fonctionnement. Pour les dépôts de papiers ou de règlements : merci de les déposer dans la boîte aux lettres ou de les transmettre à l'enseignante de votre enfant.

Dates des vacances 2025/2026

Rentrée des élèves : Lundi 1er septembre 2025 à 8H30.

Toussaint : Samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025 au matin

Journée pédagogique : Vendredi 5 décembre 2025 (pas d'école)

Noël : Samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026 au matin

Vacances d'hiver : Samedi 14 février 2026 au lundi 2 mars 2026 au matin

Vacances de Printemps : Samedi 11 avril 2026 au mardi 27 avril 2026 au matin

Pont de l'Ascension : Mercredi 13 mai 2026 au lundi 18 mai 2026 au matin

Vacances d'été : vendredi 3 juillet 2026 après la classe.

1, rue Georges Le Poder - 56400 Auray
Tel : 02.97.24.11.65 (primaire) / 02.97.24.80.63 (maternelle)
Mail : secretariat@saintethereseauray.fr
Blog : <https://saintethereseauray.toutemonecole.com>

1, rue Georges Le Poder - 56400 Auray
Tel : 02.97.24.11.65 (primaire) / 02.97.24.80.63 (maternelle)
Mail : secretariat@saintthereseauray.fr
Blog : <https://saintthereseauray.toutemonecole.com>
